

> Pharmaciens propriétaires

## Synchronisation des dates de service pour les prescriptions liées à des médicaments servis dans un pilulier

À partir du 28 mai 2021, afin que soit synchronisée la facturation de l'ensemble des médicaments servis sous la forme de piluliers (code de service **P** ou **G**), vous devez indiquer le nouveau code de synchronisation **PG** (synchronisation des ordonnances délivrées sous la forme d'un pilulier) sur vos demandes de paiement.

### Informations complémentaires

Lorsque vous indiquez le code d'intervention **PG** sur une demande de paiement pour un médicament inclus dans un pilulier, la date de renouvellement est réinitialisée.

Voici un **exemple** :

Lundi : Transmission d'une demande de paiement pour des médicaments en pilulier (prescription n° 1)

- Demande de paiement avec le code de service **P** :
  - Le pilulier comprend 7 jours de traitement.
  - Le pilulier comporte des médicaments allant du mercredi au mardi suivant pour la personne assurée.

Mercredi : La personne assurée commence l'utilisation de son pilulier qui se poursuivra jusqu'au mardi de la semaine suivante.

Jeudi : Changement aux prescriptions de la personne assurée avec l'ajout d'un médicament chronique (prescription n° 2).

- Demande de paiement avec le code de service **P** :
  - Le pilulier comprend 6 jours de traitement (jeudi-vendredi-samedi-dimanche-lundi-mardi).

Lundi suivant : Lors du renouvellement de la prescription n° 2, la pharmacie recevra un message de refus pour un renouvellement hâtif pour les journées de lundi et de mardi.

- Pour la prescription n° 1 : Demande de paiement avec le code **P**;
- Pour la prescription n° 2 : Demande de paiement avec le code **P** avec l'ajout du code de synchronisation **PG** pour synchroniser les ordonnances délivrées au sein d'un même pilulier.

c. c. Association québécoise des pharmaciens propriétaires

---

#### Site Web et fils RSS

[www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels](http://www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels)  
Abonnez-vous à nos fils RSS 

---

#### Téléphone

Québec 418 780-4208  
Montréal 514 687-3612  
Ailleurs au Québec 1 888 330-3023

---

#### Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,  
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30  
(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)